

SEANCE DU 08 octobre 2021

Une convocation établie par Monsieur BOULMER Jean-Claude, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 2 octobre 2021. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 8 octobre 2021 à 20H30, à la mairie.

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATAIS Dominique, HONORÉ David, MOUCHOUX Mickaël, QUEVERT Emilie, BEAUCHER Jean-Luc, LE GALLAIS Julien, NESTORET Steve, BINOIST Christophe, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian

Excusés : SELOSSE Fabienne, CHEVALIER Rémy

Absente : LE NABEC Marie-Laure

Monsieur NESTORET Steve a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- Transfert charges financières – Remboursement intérêts emprunts par le Budget Assainissement vers le Budget Principal : échelonnement du remboursement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

2021-76 : Transfert charges financières – Remboursement intérêts emprunts par le Budget Assainissement vers le Budget Principal : échelonnement du remboursement

Le Conseil Municipal, lors de sa délibération n°2021-09 du 12 février 2021 indiquait qu'un montant de 95989,02 € serait émis à l'article 66111 du budget assainissement afin de rembourser les intérêts d'emprunts supportés par le budget principal. Le conseil municipal a inscrit la somme de 24000 € à l'article 66111 du budget primitif assainissement 2021, aussi le Conseil Municipal décide de modifier la délibération n° 2021-09 en ce sens « qu'un mandat de 24000€ sera émis à l'article 66111 du budget assainissement pour l'année 2021 afin de rembourser les intérêts d'emprunts supportés par le budget principal entraînant un titre sur le budget principal à l'article 76233 de la même somme ».

2021-77 : Rénovation énergétique des écoles

Suite à l'étude thermique réalisée par le bureau d'études ECIE de Fougères dans le cadre de travaux de rénovation énergétique dans les écoles (remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur air/eau), il a été constaté qu'il a été nécessaire de revoir les devis présentés par l'entreprise

MONSIFROT/PEYROUNY (délibération n°2021-10 du 12 février 2021). En effet, l'étude de la déperdition pièce par pièce indique qu'il sera nécessaire d'installer de nouveaux radiateurs en complément de ceux en place afin de répondre aux besoins calculés selon un régime d'eau de 55/45 soit un DT30°C et de revoir la puissance des pompes à chaleur prévues initialement.

Les devis pompes à chaleur et modifications hydrauliques de l'entreprise MONSIFROT/PEYROUNY s'élèvent désormais à :

Ecole du bas :

- ❖ Modification hydraulique de l'installation de chauffage : 4236,90 € H.T.
- ❖ Remplacement chaudière Fioul - PAC complémentaire : 15901,18 € H.T.
- ❖ Remplacement chaudière Fioul – PAC : 16876,18 € H.T.
- ❖ Radiateurs en complément : 16352,73 € H.T.

Ecole du haut :

- ❖ Remplacement chaudière Fioul - PAC : 12773,70 € H.T.

Ecole du haut et du bas

- ❖ Remplacement VMC / 3818,06 € H.T.
- ❖ Adaptation éclairage école du bas par 18 pavés LED : 2492,35 € H.T.

Pour mémoire le devis isolation – faux plafond d'ACDP s'élève à 8043,14 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les devis présentés ci-dessus.

2021-78 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2020

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020. Il reste consultable en mairie

Le conseil municipal approuve ce rapport.

2021-79 : Révision surtaxe assainissement

Sur proposition de son président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, actualise les tarifs assainissement qui seront applicables au 1^{er} janvier 2022 par une revalorisation de 2 %. Les nouveaux tarifs de surtaxe sont ainsi fixés :

Prime fixe : 19.49 €

Consommation, le m3 : 0,7777 €

2021-80 : Modification de la durée hebdomadaire d'un agent à temps non complet

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'agent en charge de l'entretien des locaux et de l'accompagnement des enfants à la cantine, sur le temps scolaire. L'agent souhaiterait diminuer son temps de travail d'une heure par semaine.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Considérant qu'il n'est pas nécessaire de consulter le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine (CDG35) pour avis (la nouvelle durée du temps de travail ne variant pas de +/- 10 % par rapport à la durée initiale)

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de porter, à compter du 01 décembre 2021, de 21h58 à 20h58, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de l'agent en charge de l'entretien des locaux et de l'accompagnement des enfants à la cantine.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2021-81 : Investissements

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- **Maison 8 Le Châtel**
Le devis ENEDIS pour le raccordement électrique de la maison 8, Le Châtel pour un montant de 1209.60€ TTC
- **Alarme incendie école du haut**
Le devis ESI pour le remplacement de l'alarme incendie défectueuse à l'école du haut pour un montant de 129.98€ HT
- **Remplacement et acquisition extincteurs**
Le devis ESI pour le remplacement des six extincteurs réformés de plus de 10 ans et l'acquisition d'un extincteur pour la bibliothèque pour un montant de 849.30€ HT
- **Trancheuse restaurant scolaire**
Le devis GITEM pour l'acquisition d'une trancheuse en remplacement de l'ancienne qui est hors d'usage pour un montant de 415.83€ HT

2021-82 : Remplacement du congélateur et du disjoncteur différentiel à la salle polyvalente

Suite à la coupure de courant du samedi 11 septembre 2021, des dommages électriques sont à déplorer à la salle polyvalente. En effet, le congélateur ainsi que le disjoncteur ont été endommagés. L'assurance GROUPAMA a été contactée afin d'estimer les dommages et de calculer l'indemnité au bénéfice de la commune.

Considérant la reprise des locations de la salle polyvalente et qu'un congélateur reste indispensable dans la salle, la facture GITEM pour le remplacement de ce dernier s'élève à un montant de 369,00 € T.T.C.

A ce jour, la facture pour le remplacement du disjoncteur ne nous est pas parvenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de son maire.

Questions diverses

- Diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH) – Un groupe de travail composé de 10 élus se réunira le mercredi 13 octobre 2021 afin d'étudier l'inventaire détaillé du potentiel disponible sur la commune du foncier bâti (vacant) et du foncier non bâti réalisé par Couesnon Marches de Bretagne.

- Arrivée de Monsieur GOBIN Mickaël en remplacement de Madame GUILLERM Marie-Jeanne, architecte conseiller du Conseil en Architecture et Urbanisme du Département (CAU35) sur notre secteur.
- Pays de Fougères, Marches de Bretagne – Modification des statuts de l'association et transformation de celle-ci en Agence Locale de l'Énergie (ALE) du Pays de Fougères. L'objet principal de l'association est désormais dédié aux enjeux énergétiques pour les acteurs du territoire.
- Fonds de Solidarité Territoriale (FST) – Bâtiments communaux. Accord d'une subvention de 12476,94 € pour la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation du foyer rural (dépenses retenues 40908,00 € - taux 30,50 %)
- Transfert des missions de la Trésorerie de Val Couesnon vers le service de gestion comptable de Fougères au 1^{er} janvier 2022.
- Fixation des dates des élections :
 - Présidentielles, les 10 et 24 avril 2022
 - Législatives, les 12 et 19 juin 2022
- La date de la cérémonie des vœux du maire 2022 est fixée au samedi 15 janvier 2022
- Christophe BINOIST, représentant élu de la collectivité, donne le compte rendu de l'AG du COS BREIZH qui s'est tenue le 30 septembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2021-76 à 2021-82